

Centre de recherche en sciences animales de Deschambault

DATE: Le 17 mars 2020

OBJET: Situation de Coronavirus

MESURES D'HYGIÈNE

1. Quelles sont les mesures d'hygiène supplémentaires mises en place pour la prévention?

Réponse : Des affiches exigeant le lavage des mains obligatoire selon les directives du gouvernement sont apposées aux portes d'entrée de tous les bâtiments.

ABSENCE ET ISOLEMENT

2. Les employés sont-ils autorisés à s'absenter du travail sans perte de traitement ni d'autres avantages? Et si oui, sous quelles conditions? Par exemple :

- a. Employés de retour de voyage?

Réponse : N/A

- b. Employés étant en contact avec quelqu'un qui revient de voyage?

Réponse : N/A

- c. Employés présentant des symptômes grippaux?

Réponse : En quarantaine et télétravail possible

- d. Employés étant en contact avec quelqu'un qui présente des symptômes grippaux?

Réponse : En quarantaine et télétravail possible

- e. Employés vivant avec un conjoint qui doit être en isolement préventif imposé par son employeur?

Réponse : En quarantaine et télétravail possible

- f. Employés immunoaffaiblis?

Réponse : En quarantaine et télétravail possible

- g. Employés en contact avec quelqu'un de malade?

Réponse : En quarantaine et télétravail possible

PRESTATION DE TRAVAIL

3. Est-ce qu'il y a maintien de la prestation de l'offre de service de votre organisation?
Réponse : Oui
4. Est-ce qu'il y a des mesures particulières qui seront mises en place? (Ex. réduction des heures d'opération, diminution des groupes en visite, fermeture, annulation des déplacements à l'extérieur)
Réponse : Diminution ou report des groupes en visite, annulation des déplacements à l'extérieur
5. L'employeur autorise-t-il les employés qui en font la demande à faire du télétravail?
Réponse : oui
6. L'employeur a-t-il prévu de fournir aux employés le désirant les outils nécessaires pour le télétravail?
Réponse : Les travailleurs ont déjà ces outils
7. Est-ce que tout le personnel, peu importe son statut d'emploi, bénéficie des mesures établies par votre organisation?
Réponse : Non en raison des services essentiels pour assurer la santé et la sécurité des animaux.

ASSOULISSEMENT DES POLITIQUES ET DIRECTIVES

8. Advenant la fermeture des bureaux, quelles sont les modalités prévues par l'employeur?
Réponse : Nous sommes un service essentiel, on doit maintenir un minimum de tâches.
9. Est-ce que l'employeur a assoupli les politiques et directives pour permettre les absences sans perte de traitement ni d'avantages sociaux?
Réponse : Oui pour l'instant.
10. Des ajustements ont-ils été faits pour les vacances annuelles qui devaient prises avant le 31 mars 2020?
Réponse : Il est possible de faire des assouplissements selon les besoins qui nous seront adressés. Et les banques de congé maladie sont maintenues au lieu d'être versées à l'échéance du début avril

VEILLE ET SUIVI

11. Les travailleurs vont-ils recevoir des communications pour être informés au fur et à mesure de la prise de nouvelles mesures par l'employeur?
Réponse : Oui les communications sont établies au jour le jour.
12. Les travailleurs sont-ils informés de la présence de cas positifs parmi le personnel de l'employeur?
Réponse : Nous contacterons les personnes impliquées selon les cas rapportés.
13. Existe-t-il un numéro de téléphone, une adresse courriel ou autre pour se renseigner auprès de l'employeur?

Réponse : Le personnel cadre demeure joignable en tout temps.

LOCAUX ET BUREAUX

14. Est-il prévu un réaménagement des locaux et bureaux pour respecter la distance idéale soumise par les autorités?

Réponse : Nous avons déjà les distances plus grandes que requis selon les normes recommandées par les autorités.